



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-118

Attaques de loup

Auteur :	Barras Eric
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	21.05.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	21.05.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	11.06.2024

I. Question

Il semble que plusieurs attaques de loup aient eu lieu dans notre canton, notamment en Gruyère. Selon certaines informations, il y en aurait eu trois. Pourtant, il semblerait que ces incidents restent secrets. Les éleveurs eux-mêmes ne sont pas bien informés de la situation.

A ce sujet, je me permets de poser les questions suivantes :

1. L'Etat cherche-t-il à dissimuler le nombre de loups dans notre canton ?

Les récentes attaques et la présence potentielle de plusieurs loups dans la région soulèvent des inquiétudes légitimes parmi la population, particulièrement parmi les éleveurs. Une transparence sur le nombre de loups et la façon dont ils sont suivis pourrait aider à apaiser les tensions et à mieux préparer les mesures de protection nécessaires.

2. Les éleveurs n'ont-ils pas le droit d'être informés en cette période de montée sur les alpages ?

Avec le début de la saison d'estivage, il est important pour les éleveurs d'être informés de la présence et de l'activité des loups. Ils pourront ainsi prendre les précautions nécessaires pour protéger leurs troupeaux. Un manque d'information pourrait mettre en danger non seulement le bétail, mais aussi annihiler les efforts fournis pour que la faune sauvage et les activités agricoles puissent coexister.

3. La problématique du loup dans notre canton ne serait-elle pas plus préoccupante que ce que l'on veut bien nous dire ?

Les éleveurs et les citoyens ont besoin d'une évaluation précise et honnête de la situation actuelle. Cela inclut le nombre de loups identifiés, les zones à risque et les mesures prises par l'Etat pour gérer cette cohabitation.

4. Combien d'attaques de loup réelles ou potentielles, où des troupeaux ont été retrouvés effarouchés et dispersés, ont-elles été enregistrées durant ces deux dernières années ?

Une documentation précise des incidents réels et des cas suspects ou de perturbation des troupeaux est obligatoire pour évaluer correctement l'ampleur du problème et pour mettre en place des mesures de prévention adéquates. Cette information est importante pour les éleveurs qui doivent protéger leurs troupeaux.

Je vous remercie de vos réponses. Il est important que les informations soient communiquées de manière transparente et que les éleveurs puissent être pleinement préparés pour la saison d'estivage.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'étonne tout d'abord du dépôt d'une question accusant l'Etat d'opacité s'agissant de la situation du loup dans le canton au surlendemain de la parution d'un numéro spécial du quotidien La Liberté consacré au sujet et dans lequel des réponses aux questions posées sont largement disponibles, notamment grâce aux informations justement fournies par les services de l'Etat en toute transparence.

1. *L'Etat cherche-t-il à dissimuler le nombre de loups dans notre canton ?*

Non. Toutes les informations détaillées (date, commune, espèce attaquée, nombre d'animaux tués ou blessés, analyses génétiques...) sur les attaques confirmées sur des animaux de rente sont accessibles sur le site Internet du Service des forêts et de la nature depuis plus de deux ans ([Loup Etat de Fribourg](#)). Elles sont mises à jour en général le jour même. Tous les détenteurs de petits ruminants inscrits à la BDTA dans un rayon de 10 kilomètres sont en outre informés immédiatement par SMS par Grangeneuve.

S'agissant des autres indices de présence du loup (gibier prédaté, observations directes, traces...), toutes les informations sont disponibles sur la plateforme Monitoring center du KORA (<https://www.koracenter.ch>) avec un décalage de quelques mois afin d'éviter une éventuelle concentration de curieux de nature à déranger la tranquillité de la faune sur les lieux.

2. *Les éleveurs n'ont-ils pas le droit d'être informés en cette période de montée sur les alpages ?*

Comme indiqué ci-dessus et déjà largement rappelé dans d'autres instruments parlementaires et dans les médias, les éleveurs situés dans le périmètre d'une attaque sont immédiatement informés par SMS. En outre, chaque année avant l'estivage, tous les éleveurs reçoivent une lettre de la part de Grangeneuve, avec de nombreuses informations (attaques des grands prédateurs de l'année précédente, indices de présence des grands prédateurs actuels, règles concernant les dédommagements en cas d'attaque de grand prédateur, service d'information par SMS, contact de la personne responsable des conseils en matière de protection des troupeaux...).

3. *La problématique du loup dans notre canton ne serait-elle pas plus préoccupante que ce que l'on veut bien nous dire ?*

Le Conseil d'Etat estime que les informations disponibles de manière transparente sur les sites du canton, de la Confédération ou du KORA permettent à toute personne intéressée de se faire une idée parfaitement fondée de la situation du loup dans le canton de Fribourg. Il considère que celle-ci n'est pas particulièrement préoccupante dans notre canton en regard d'autres régions, cette espèce est néanmoins suivie avec attention par les services de l'Etat.

4. *Combien d'attaques de loup réelles ou potentielles, où des troupeaux ont été retrouvés effarouchés et dispersés, ont-elles été enregistrées durant ces deux dernières années ?*

Comme indiqué ci-dessous, toutes les attaques et les traces de loup sont publiées [de manière détaillée sur Internet.](#)